

MARCHE N°25TIC04
MAINTENANCE ET RENOUELEMENT DU
DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION URBAINE

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le recours à une procédure d'appel d'offres pour la maintenance et le renouvellement du dispositif de vidéoprotection urbaine de la Ville de Crépy-en-Valois.

DECIDE

Article 1 :

Un accord-cadre de techniques de l'information et de la communication est conclu avec la société NTI SOLUTIONS située à Beauvais (60000), 9 avenue Pierre Bérégovoy, représentée par Monsieur Frédéric CRONNIER, Président.

Article 2 :

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 2 ans à compter de la date prévisionnelle du 1^{er} juillet 2025. Il est reconductible expressément deux fois 1 an.

Article 3 :

L'accord-cadre composite concerne :

- la maintenance du dispositif de vidéoprotection urbaine, pour un montant annuel forfaitaire de 31.950 €/HT, soit 127.800 €/HT sur la durée totale du contrat (4 ans), concernant l'ensemble du parc actuel. Le coût de la maintenance sera ajusté par avenant négocié en cas de variation de plus ou moins 20% par rapport au parc initial.
- des achats ponctuels de prestations et fournitures spécifiques non prévus dans le cadre forfaitaire ou pour le renouvellement, sous forme de bons de commandes, dans la limite d'un montant maximum de 160.000 €/HT pour la période initiale de deux ans et d'un montant maximum 80.000 €/HT par an pour les deux années suivantes, soit 320.000 €/HT sur la durée totale du contrat (4 ans).

Les prix sont révisables annuellement selon les modalités prévues au marché.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 12 mai 2025.

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :
14 MAI 2025



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20250512-DEC2025-59-DE
Date de télétransmission : 14/05/2025
Date de réception préfecture : 14/05/2025